

Sujet : [INTERNET] TR: Opposition aux projets d'Unitech

De : Claudine <claudine.bizouard@orange.fr>

Date : 20/12/2019 14:09

Pour : undisclosed-recipients;;

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après lecture du dossier ci-joint, la concrétisation des projets de la société Unitech, américaine de surcroît, me paraît inconcevable dans la Ville de Joinville qui a reçu la classification de Petite Cité de Caractère et qui fut naguère un endroit très prisé si on se réfère à son histoire. Il serait dommage de sacrifier le département de la Haute -Marne où il fait encore bon vivre et qui est censé être le département qui respire et inspire !!!!

— Pièces jointes : —

UNITECH-191112-NewsLetter-.pdf

30 octets

Enquête publique UNITECH

1 - Madame la Préfète de la Haute-Marne a déclaré : "Aidez-moi à vous aider"



Madame la Préfète de la Haute-Marne, **Elodie DEGIOVANNI** a déclaré, le 28 octobre dernier, aux représentants des associations du G7-contre-Unitech : *"Aidez-moi à vous aider. Utilisez la plénitude de vos responsabilités de citoyen et de responsable d'associations, afin d'être certain que votre voix est entendue. On peut déplorer l'absence de transparence, mais tout ce que vous serez à même de dire sera clairement retranscrit, de sorte que je puisse en tenir compte pour prendre la décision la plus éclairée possible. Et quel que soit le sens de cette décision. Aidez-moi à vous aider à avoir encore plus foi dans les institutions de la République."*

.....

2 - Madame la Préfète nous encourage donc à participer à l'Enquête publique

Le problème, c'est qu'en matière de projet nucléaire, nous savons que ce n'est pas la Préfecture qui décide, mais la DGEC, donc le Ministère de la transition énergétique, donc le Ministère de l'Intérieur. Et le projet UNITECH étant directement lié au projet CIGéo, (mesure d'accompagnement), il va de soi qu'il est déjà sur les rails. Quelle que soit la conclusion des Commissaires enquêteurs, la Préfecture de la Haute-Marne se contentera de transmettre un accord qui vient de Paris...

.....

3 - Alors se pose la question de savoir s'il faut boycotter l'Enquête publique ou s'il faut participer massivement.

L'objet de ce dossier est de faire le point sur les documents qui entrent dans le cadre de l'Enquête publique et de les analyser pour en tirer tous les arguments.



4 - Unitech : ils se fish de nous !

Le projet **Unitech** à Joinville-en-Champagne : **une blanchisserie nucléaire**, une **unité de décontamination** de matériel radioactif, et une troisième activité : un "**entrepôt leasing**" mis à disposition de clients, de prestataires, de sous-traitants comme BAMAS à Saint-Dizier, et le futur CIGEO à BURE.

Rien qu'à l'idée, les poissons de la Marne sont déjà morts de peur ! Ils imaginent, eux, l'impact d'un site nucléaire qui rejette des radionucléides dans l'environnement, dans l'air et dans une rivière si fragile avec le changement climatique : La Marne...

Les décisionnaires acceptent cette installation parce qu'elle apporterait 40 emplois. Ils n'ont pas compté les emplois détruits par une activité nucléaire. Notamment dans le tourisme. Autour du [Lac du Der](#), Jean Jacques BAYER, maire de Montier-en-Der en dénombre aujourd'hui **840 !**

Ils n'ont pas mesuré non plus l'impact sur l'image de la vallée de la rivière Marne, du Lac du Der et de la Haute-Marne, qui **sera fortement dévalorisée** : touristes, vacanciers, amateurs de nature préservée et de plaisirs aquatiques se détourneront du Lac et délaisseront la région. L'image désastreuse générée par UNITECH conduira à la mort du tourisme dans toute la région et à la perte de nombreux emplois.

L'exemple du secteur de Soulaines est révélateur, aucune industrie ne s'est implantée en 25 ans, à l'exception d'autres activités nucléaires. Le nucléaire exclut toutes les autres activités. Le nucléaire attire le nucléaire. La désertification est en marche. Et comme autour des centres de stockage de déchets radioactifs de Soulaines **on comptera les cancers** autour de Joinville-en-Champagne.

Quand on voit les efforts considérables déployés pour **promouvoir le tourisme** dans le département, et les **budgets** consacrés, on se demande si les décideurs favorables au projet UNITECH ont bien compris que **nucléaire** et **tourisme** étaient incompatibles, à l'exception du **tourisme industriel** proposé par l'ANDRA.

La Haute-Marne vous propose de vous cultiver, de vous balader, de vous oxygéner, de vous ressourcer, de vous évader, de vous régaler, de vous loger.

La Haute-Marne respire et inspire. Mais ce ne sera bientôt plus le cas à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE.

5 - Historique du projet

Dans le cadre de l'accompagnement économique de CIGéo, cette "blanchisserie" a été proposée à Bertrand OLLIVIER, Maire de Joinville-en-Champagne, pour créer une quarantaine d'emplois. Mais c'est Jean-Marc FEVRE, Président de la Communauté de communes du Bassin de Joinville (Rassemblement national), qui porte l'affaire, et qui fonce tête baissée, soutenu par tous les maires du même Rassemblement National. Comment faire confiance à Jean-Marc FEVRE qui a connu jadis quelques expériences malheureuses dans la gestion de l'eau, expériences relatées dans [ce riche dossier](#).

6 - Un projet opaque.

A l'opacité du projet s'ajoute une omerta totale. « *Je n'ai aucune information pour le moment, je ne sais rien et ne peux donc pas me prononcer* », a déclaré Bertrand OLLIVIER à [Reporterre](#), en novembre 2018. Il s'était positionné en faveur de l'implantation de la laverie. « *Nous avons 26 % de chômage ici, et la moitié de nos jeunes n'ont ni diplôme ni travail. Unitech s'est engagé à créer une quarantaine d'emplois, donc son projet m'a paru intéressant.* » Il a ensuite transmis le dossier à la Communauté de communes du Bassin de Joinville. Puis... plus rien. « *Le sujet n'a jamais été abordé avec l'ensemble des élus; il n'y a eu aucune communication; c'est lamentable.* » En bisbille avec le Président de la Communauté de communes, Bertrand OLLIVIER ne fait, effectivement, pas partie du bureau communautaire, l'organe où se discutent les décisions stratégiques. « *L'effet de cette omerta est catastrophique. Les gens ont l'impression qu'on leur cache des choses, ce qui alimente leur inquiétude.* »

Effectivement, [le permis de construire](#) a été signé en avril 2018, mais il n'y a eu aucun affichage, ni aucune communication. La stratégie étant de ne rien dire, d'avancer dans l'ombre pour mettre la population devant le fait accompli, et pour ne pas donner prise à l'opposition.

Ce permis a d'ailleurs été [attaqué en justice](#).

Au départ on ne parlait que d'un projet de **laverie industrielle**. Le qualificatif **nucléaire** est arrivé plus tard.

7 - L'Avis de l'autorité environnementale : MRAe

Aujourd'hui, pour argumenter contre UNITECH, il suffit de résumer [l'Avis de l'Autorité environnementale](#) du 18 avril 2019 :

Pour la MRAe, **le projet UNITECH est inacceptable** en l'état, parce que :

- les études d'impact et de danger ne prennent pas en compte le Code de l'environnement et le Code de la santé publique.
- la justification environnementale du projet reste sommaire (décision de regrouper le linge et choix du site d'implantation).
- c'est une zone d'aléa fort d'**inondation** par remontée de nappe, et une Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

On peut compléter avec [la présentation](#) de **Roland DESBORDES** (CRIIRAD), et [celle](#) de Bertrand THUILLIER, expert local indépendant, lors de la conférence du 31 mai 2018, ainsi que [celle](#) du 14 mai 2019 :

- pour laver 1 900 tonnes de linge par an, il faut 300 m³/jour. C'est 21 litres d'eau par kilo de linge. Et l'économie d'eau est impossible à cause de la radioactivité.
- les rejets quotidiens seraient de 60 m³. Or, « *En période d'étiage, le débit de la Marne se situe [autour de 2 mètres cubes par seconde](#).* « Cette année avec la sécheresse, le niveau de la rivière et des nappes est très bas, et ça ne va pas s'arranger avec le changement climatique, déclare [Dominique Laurent](#), maire de Bettancourt-la-Ferrée. Or, moins il y a d'eau, plus la pollution est concentrée. Comme l'eau potable de notre commune provient de captages en aval de la laverie, elle pourrait être contaminée. »

- la température de l'eau de la Marne va augmenter : conséquences néfastes sur la faune et la flore en plus de l'action des détergents.
- les faibles performances du traitement des eaux usées ne permettent qu'un abattement de 60 % de la radioactivité - **donc 40% de la radioactivité est rejetée dans la Marne.**
- **Cobalt 60 et Cobalt 58 représentent plus de 60% des déchets.**
- la composition des effluents aqueux en polluants chimio-toxiques.
- les performances de la station d'épuration et du traitement d'air selon le type de radioélément.
- les modalités de gestion et les conséquences sur l'environnement et les populations d'un fonctionnement en mode dégradé, comme une panne du filtre THE, l'apport de linge non conforme, la défaillance d'une unité de traitement des eaux...
- les techniques et modes d'organisation répondent-elles bien aux meilleures techniques disponibles et au principe ALARA ?

8 - L'Autorité environnementale exige :

- la justification environnementale du projet après réalisation d'une analyse multi-critères de différentes solutions alternatives au regard des impacts du projet sur l'environnement et la santé.
- une expertise tierce portant sur les procédés et l'organisation de la blanchisserie et sur les techniques de traitement des eaux usées. Cette expertise devra confirmer les choix de l'industriel ou sinon, proposer la meilleure solution en termes de qualité chimique et radiologique des rejets et de consommation d'eau.
- des éléments d'information supplémentaires sur les flux par élément radiotoxique et chimiotoxique au sein de l'installation, et sur leur devenir dans l'environnement.
- une analyse complète des risques de défaillance, au-delà des seuls risques majeurs pris en compte (incendie, explosion, nuage toxique), avec analyse des conséquences sur l'environnement et établissement des processus de prévention et de gestion de ces défaillances.
- des expertises tierces si le porteur de projet ne les produit pas.
- la validation de l'évaluation des risques sanitaires et la bonne application du principe ALARA par l'IRSN.

9 - L'Avis défavorable de l'ARS

L'ARS, [l'Agence régionale de santé](#) a donné le 15 février 2018 un avis défavorable, à cause de la proximité avec la zone de deux captages alimentant VECQUEVILLE.

10 - L'Avis défavorable de l'hydrogéologue Fabien CHIESI

L'hydrogéologue Fabien CHIESI, de [ARTELLA Bâtiment et Industrie](#), a donné, le 8 août 2018, un Avis défavorable. Il met en évidence le risque de pollution irréversible de la nappe des alluvions de la Marne. La plupart des captages des communes étant implantées dans la vallée et exploitant cet aquifère.

.....

11 - Quid des bassins de décantation et d'orage ?

Comment se comporteront-ils en cas d'orage violent comme celui qui a frappé le Centre de stockage de Soulaines le 15 mai 2018 : **50 mm en 12 mn**. Le bassin d'orage n'a pu retenir les eaux qui ont lessivé les 95 hectares du site, et endommagé les canalisations du réseau de récupération des effluents des alvéoles. Des radionucléides se sont alors retrouvés dans le ruisseau *Les Noues d'Amance*, puis dans la nappe phréatique, puis dans les captages voisins. Voir [le dossier Soulaines](#).

.....

12 - Quid des activités annexes dont on parle peu ?

Un "bâtiment de maintenance", qui représente 80 % de l'activité nucléaire, et qui n'est autre qu'un atelier de décontamination de matériel radioactif : outils, échafaudages, etc, avec des grenailleuses, ponceuses, torche à plasma, tours, perceuses, cisailles.

Pas moins de 11 cheminées, (dotées de filtres THE dont on connaît les limites : ils n'arrêtent pas les aérosols notamment). Les incidents de filtres THE sont fréquents (SOCODEI dans le Gard, BAMAS à Saint-Dizier), et sont bien [connus de l'ASN](#).

Ces cheminées rejettent dans l'atmosphère : poussières métalliques, (effluents chimiques et radioactifs : plomb, mercure, arsenic, antimoine, cobalt, cadmium (500 kilos de métal par an) – cadmium dont l'effet [tératogène](#) sur l'Homme est avéré.

"Un entrepôt leasing" est mis à disposition de clients, de prestataires, de sous-traitants comme BAMAS à Saint-Dizier, et le futur CIGEO à BURE.

A Joinville-en-Champagne, lors de la conférence du 14 mai 2019, Bertrand THUILLIER, qui a étudié les 1600 pages du dossier, a précisé dans [sa présentation](#) :

- le manque de rigueur, de qualité et de sérieux dans la forme et dans le fond : les nombreuses coquilles, incohérences, copier-coller d'erreurs, fautes d'orthographe...
- des erreurs et mensonges volontaires dans des modélisations sur la direction des vents dominants, pour faire croire que les populations habitant une zone de 10 x 10 km, avec : écoles, collèges, maternelles, crèches, hôpitaux, ne seront pas impactés.
- les calculs de dilution sont simplistes. Les chiffres sont approximatifs. On peut même lire : "*l'incertitude liée à l'activité annuelle des effluents reste indéterminée*".
- la diffusion permanente des rejets, les débits moyens, l'augmentation de la température de l'eau, l'impact sur la faune et la flore, différents scénarii ont été étudiés, et tous ces calculs s'avèrent faux. En effet chaque année les étiages de la Marne sont de plus en plus bas.
- Les promoteurs du projet considèrent qu'il n'y a pas de risque climatique, ni inondation, ni glissement de terrain, et ne tiennent pas compte les risques de sécheresse !

- ARTELIA considère qu'il n'y a pas de sédimentation. Or, il y a sédimentation partout, surtout là où il y a une vitesse nulle, notamment dans le Lac du Der.

13 - Quid des aspects juridiques ?

Bertrand THUILLIER rappelle :

- le site est inséré dans un lotissement règlementé : les constructions sont limitées à 15 m – il y a des interdictions : pas de circulation de poids-lourds, pas de réserves d'eau en surface, pas de nuisances (bruit).

- la présence de cuves d'un volume total de 11 000 litres contenant des produits lessiviels dangereux.

- les condamnations des 3 promoteurs du projet, pour : prise illégale d'intérêt, violation du droit du travail, violation de la loi sur la qualité de l'air et contamination de l'eau, défaut de qualité dans l'exécution des travaux d'assainissement et de construction de digues...

Signalons également des [procédures](#) à SANTA-FE (Nouveau-Mexique) et à ROYESFORD, (Pennsylvanie) suite à des pollutions.

L'ensemble de ces 13 points a été consigné dans le [Cahier d'acteur n°58](#), dans le cadre du Débat public du PNGMDR, Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

14 - Création du Groupe g7-contre-unitech

Durant l'été, 7 associations et collectifs locaux décident de se fédérer pour lutter activement contre le projet UNITECH : Belles-Forêts-Sur-Marne, Cedra, Eodra, Gudmont-dit-Non, Joinville Lave Plus Propre, La Qualité De Vie, TROP, et un groupe d'habitants « *Mobilisation contre Unitech* ».



15 - Manifestation du 14 septembre 2019

Près de 1400 personnes ont défilé. Vous avez des doutes sur ce chiffre ? Faites le comptage vous même avec [cette séquence vidéo](#). Voir l'item *14 septembre 2019* sur [cette page](#).

16 - Le 20 octobre 2019, la Préfète de la Haute-Marne décide le lancement de l'Enquête publique du projet UNITECH.

Question posée : cette Dame est-elle **amnésique** ? ou bien **politique** ?

En effet, lors du Congrès des maires de la Haute-Marne, le samedi 5 octobre 2019, Madame la Préfète a précisé sa stratégie globale pour l'eau, un remarquable discours politique à la hauteur des enjeux.

Voir [La vidéo du 5 octobre.](#)

La retranscription de son intervention est claire : c'est l'élaboration conjointe d'une stratégie globale en faveur de l'eau ! : *"Deuxième point d'avenir : l'élaboration conjointe d'une stratégie globale en faveur de l'eau, dans toutes ses dimensions : GEMAPI, sécurité et qualité des captages, assainissement, prévention des pénuries d'eau potable dont plusieurs communes ont souffert cet été. Gestion raisonnée de son usage, au bénéfice de nos agriculteurs, de nos éleveurs si durement éprouvés, et plus généralement l'ensemble de la population. La crise sécheresse que notre département a connue ces dernières années nous impose ambition en la matière, et les outils législatifs dont nous disposerons, nous le permettront. Je suis à votre disposition avec l'ensemble des services de l'Etat, pour cet avenir là."*

Et, qu'à cela ne tienne, au diable la cohérence, **le 20 octobre, Madame la Préfète a lancé l'enquête publique sur UNITECH...**

[Lancement de l'enquête publique dans le VHM](#)

[Lancement de l'enquête publique dans le JHM](#)

[L'Avis d'enquête publique dans le VHM](#)

[L'Avis d'enquête publique dans le JHM](#)

[L'article de Puissance Télévision](#)

.....

17 - Le Goupe g7-contre-unitech demande un rendez-vous à la Préfète

[Le mail](#) adressé à la Préfète à l'occasion de ce rendez-vous.

[Le communiqué](#) à la Presse reprenant le même contenu.

.....

18 - Le 28 octobre : Réunion avec la Préfète de la Haute-Marne

Lors de la réunion du 28 octobre à la Préfecture, nous avons essayé de nous adresser différemment à la représentante du Ministère de l'intérieur. La doyenne du groupe a ouvert la réunion ainsi : *" En tant que la plus âgée du groupe, j'ai l'honneur d'être la première intervenante. Et je ne vais pas m'adresser maintenant à la Préfète, mais à vous, à vous la citoyenne, à vous la femme, la femme qui donne la vie. C'est à elle que nous demandons d'analyser l'ensemble des arguments qui devraient lui faire dire NON à la construction d'UNITECH. UNITECH, qui, comme toutes les entités nucléaires du monde, n'est que fuites, rejets et pourvoyeuse de pathologies lourdes et de mort.*

Enfin, en tant que secrétaire de l'Association TROP, (POURQUOI TROP DE CANCERS AUTOUR DE SOULAINES), je vous demande d'avoir une pensée pour votre successeur qui devra travailler sur le dossier POURQUOI TROP DE CANCERS AUTOUR DE JOINVILLE, si vous donnez votre accord à ce projet fou. Merci."

Mais la Dame est restée Préfète.

Comme relaté au premier paragraphe, elle a osé : *"Aidez-moi à vous aider. Utilisez la plénitude de vos responsabilités de citoyen et de responsable d'associations, afin d'être certain que votre voix est entendue. On peut déplorer l'absence de transparence, mais tout ce que vous serez à même de dire sera clairement retranscrit, de sorte que je puisse en tenir compte pour prendre la décision la plus éclairée possible. Et quel que soit le sens de cette décision. Aidez-moi à vous aider à avoir encore plus foi dans les institutions de la République."*

Et puis est arrivé le clash à propos de **l'appellation** du projet UNITECH. Nous avons appris que **[l'Avis de l'enquête publique](#)** porte sur « *une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire* », et qu'elle ne porte pas sur « *les activités de décontamination* ».

Les échanges sont musclés. Les menaces juridiques pleuvent. La Préfète finit par déclarer : « **Si autorisation il y a, il n'y aura rien d'autre qu'une autorisation de laverie** » ! Et elle utilise le mot **laverie**, alors qu'il s'agit bien **de blanchisserie**.

Cette déclaration interpelle. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'est-ce que cela cache ?

On peut imaginer qu'UNITECH commence par construire une blanchisserie, puis par la suite implante les bâtiments pour l'activité décontamination, voire d'autres...

.....

19 - [Communiqué du g7-contre-unitech du 2 novembre à la Préfète](#)

.....

20 - [Communiqué du g7-contre-unitech du 3 novembre à la presse locale](#)

.

.....

21 - [Communiqué du 4 novembre de l'Association TROP : L'enquête publique risque d'être invalidée.](#)

Nous relayons le communiqué, envoyé le 2 novembre par le **g7-contre- unitech**.

Lors de la réunion du 28 octobre à la Préfecture, il a été largement question de **l'appellation** du projet UNITECH, et nous avons pris conscience que **[l'Avis de l'enquête publique](#)** porte sur « *une blanchisserie industrielle destinée au secteur nucléaire* », et qu'elle ne porte pas sur « *les activités de décontamination* ».

Or, dans les documents publics, notamment celui de la **MRAe** du 18 avril 2019, il est clairement écrit : « *Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une blanchisserie industrielle et d'une zone de maintenance destinées au secteur nucléaire* ».

C'est une affaire d'autant plus grave que cette activité non explicitée dans l'Avis de l'Enquête publique est génératrice de rejets conséquents.

[Le communiqué](#) de la Préfecture du 22 octobre est clair : « *La société UNITECH a pour projet d'installer une blanchisserie industrielle destinée aux vêtements de travail utilisés dans le secteur nucléaire* ».

Par ailleurs on lit : « *Le dossier de demande d'autorisation environnementale a fait l'objet d'une instruction approfondie sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et à laquelle ont concouru l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale*

des Territoires, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, et le Service départemental d'Incendie et de Secours. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a également été consultée pour avis. A l'issue de cette période d'expertise juridique et technique, le dossier a été déclaré recevable, permettant d'engager la phase d'enquête publique. »

Maître Corinne LEPAGE, avocate des Associations **La Qualité de Vie** et **TROP**, « POURQUOI TROP DE CANCERS AUTOUR DE SOULAINES ? » a été immédiatement interrogée. Sa réponse : « Si l'enquête publique ne porte pas sur la totalité du projet, elle est irrégulière ».

La Préfecture est prévenue.

22 - La Préfecture nous a communiqué les documents associés à l'Enquête publique

A l'exception de ceux qui ne sont pas prêts et qui arriveront durant l'enquête. Nous y ajoutons les documents administratifs qui certifient la recevabilité de l'Avis de l'Enquête publique.

22-1 - L'Avis de l'ASN (Châlons-en-Champagne) daté du 7 février 2018 montre quantité de problèmes. C'est la raison pour laquelle au paragraphe **22-9** UNITECH disait que l'ASN n'a rien à voir dans cette affaire, et qu'il faut écouter la DREAL.

L'ASN demande de : préciser les conditions de définition du zonage et les modalités pour conduire à des mesures de protection - démontrer le respect du débit de dose de 1 mSv - préciser le caractère exhaustif des radioéléments présents sur le linge et sur le matériel réceptionnés - caractériser les déchets produits - demander l'avis d'un tiers expert - évaluer la qualité des rejets aqueux et atmosphériques - évaluer les risques sanitaires, notamment en cas d'incendie.

22-2 - L'Avis de l'ARS daté du 10 avril 2018 demande l'avis d'un hydrogéologue parce que le point de rejet dans la Marne est à proximité des captages de VECQUEVILLE, captages qui puisent l'eau de la nappe alluviale dont la qualité est fortement influencée par celle de la rivière Marne.

22-3 - L'avis de l'hydrogéologue Fabien CHIESI daté du 8 août 2018 est défavorable. Il pointe :

- la contamination des alluvions de la Marne par les rejets de la blanchisserie. Notamment les captages de VECQUEVILLE situés à moins d'un km et en plus dans un méandre.
- l'accumulation de radionucléides dans les sédiments notamment en amont du barrage de BUSSY.
- l'alternance de sédimentation et de remises en suspension dues aux turbulences.
- la contamination de la nappe alluviale due également aux rejets aériens. La vulnérabilité de la nappe souterraine est plus importante que dans la vallée.
- les captages de VECQUEVILLE sont situés en zone inondable.
- en cas d'évènement accidentel majeur entraînant un rejet de liquide radioactif très concentré, on ne pourra pas protéger les captages.

- ce type de pollution est irréversible : la dépollution est impossible. Les captages seraient immanquablement abandonnés.

.....

Il ne faut pas oublier les puits. Dans ce secteur, comme autour de Soulaines, les maisons et les jardins sont équipés de puits. Il y aurait même des puits partagés. Cette eau échappe à tout contrôle en quantité et en qualité. Or, elle provient de la même nappe phréatique.

.....

22-4 - Le dossier complet

Le dossier de 1600 pages daté du **16 janvier 2019** a été analysé par Bertrand THUILLIER (voir plus haut). Il a été critiqué par la MRAe. Voir les paragraphes **3 & 4**

.....

22-5 - [Le rapport de l'hydrogéologue Véronique DURAND](#), antérieur au **16 janvier 2019**, du laboratoire GEOPS, pose la question de l'impact des rejets d'éléments radioactifs sur l'alimentation en eau potable, en particulier celui de l'Uranium.

Le laboratoire GEOPS a été missionné par la société Artélia pour effectuer une expertise en hydrogéologie.

Elle écrit : "*il faudra tout de même étudier la question de la rétention de l'Uranium dans le milieu... et du risque que l'Uranium soit un jour relâché*". !

Elle écrit aussi : "*il faudrait faire une étude géologique approfondie*" !

Il reste donc beaucoup à faire.

Ce document est **l'Annexe 65** du Dossier complet.

.....

22-6 - [L'Avis de l'autorité environnementale](#) : MRAe, en date du **18 avril 2019**. Voir son analyse au paragraphe 7.

.....

22-7 - Le rapport des installations classées de la DREAL daté du **27 septembre 2019** déclare que le dossier est recevable. Comment cela est-il possible au vu de la liste des problèmes soulevés.

.....

22-8 - La Contribution de la DDT 52 (Service environnement et forêt), en date du 11 octobre 2019, est favorable, sous réserve que les mesures de réductions, de compensations, d'accompagnement et de suivis, **soient reprises dans l'arrêté d'autorisation.**

.....

22-9 - La réponse d'UNITECH à la demande de la MRAe, probablement daté d'octobre 2019, et qui est accompagnée de 4 Annexes.

Dans cette réponse à la MRAe, UNITECH balaye toutes les critiques avec aplomb et brio,. Tout est sous contrôle. Tout est aux normes. UNITECH va jusqu'à disqualifier l'hydrogéologue **Fabien CHIESI** :

"Cet avis (de Fabien CHIESI) était cependant uniquement basé sur des données extraites de la littérature, sans vérification par modélisation. Les résultats retenus ne sauraient être retenus comme étant fiables et précis. De plus, l'étude ne fournissait pas des préconisations pragmatiques à mettre en œuvre, afin de s'assurer de l'absence de contamination résiduelle potentielle."

Nous aimerions bien connaître la réaction de cet hydrogéologue.

UNITECH poursuit : il ne pourra pas y avoir de floculation dans le Lac du Der, et la sédimentation se fera bien avant l'entrée du Lac du Der.

La pollution de l'air est impossible vu la qualité des filtres THE.

C'est clair : *"Les phénomènes dangereux susceptibles d'engendrer des accidents majeurs sont limités"*. Et l'exposition du public sera toujours inférieure à 1 mSv/an.

Pas besoin de *Système de Gestion de la Sécurité*, UNITECH n'est pas classé SEVESO. Il n'y aura pas de fonctionnement en mode dégradé.

Il n'y aura pas de problème avec l'uranium parce que " les clients UNITECH SERVICES s'engagent à ce qu'aucun de leurs colis ne contiennent d'Uranium 235, autres que les traces dues à la radioactivité naturelle". Remarque : si c'est comme les colis qui arrivent à l'ANDRA SOULAINES !

"En ce qui concerne la demande de l'AE de faire valider l'évaluation des risques sanitaires et la bonne application du principe ALARA par l'expert national IRSN :

Les services de la préfecture, au travers d'un courrier adressé à M. GRISOT en date du 14 juin 2018, précise que l'ASN demande une tierce-expertise, qui peut être réalisée sur la base d'un cahier des charges, et les tiers-experts validés par les services de la DREAL, et non de l'ASN."

Dans ce cadre, la société CURIUM a été proposée aux services de la préfecture pour la réalisation de cette tierce-expertise, et par courrier du 27 juin retenue par ces mêmes services de la préfecture.

La contre-expertise réalisée par CURIUM démontre que l'évaluation qualitative des risques chimiques relatifs aux polluants non-radioactifs émis par le site dans l'atmosphère et dans la Marne a correctement été menée, conformément à la circulaire du 9 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des ICPE.

Annexe n°1 – Résumé non technique simplifié

Annexe n°2 – Rapport d'analyse « *Modélisation de la sédimentation d'effluent dans la marne* » UNITECH-RPT-01 - CURIUM, juin 2019. Ce rapport est incompréhensible pour le commun des mortels.

Annexe n°3 – Mission d'expertise sur l'impact hydrogéologique des rejets du projet UNITECH sur le champ captant de VECQUEVILLE - Voir le paragraphe **22-5**

Annexe n°4 – Curriculum Vitae de Véronique DURAND, Hydrogéologue du laboratoire GEOPS-CNRS -
Comme s'il y avait besoin d'être rassuré sur la qualité de la Dame, qui fait par ailleurs un curieux rapport !

.....

22-10 - Contribution complémentaire de l'ARS, datée du 8 novembre 2019, qui juge recevable le dossier.

L'ARS a néanmoins quelques doutes avec la proximité des captages, et a donc mandaté un hydrogéologue agréé, qui a donné "*un avis favorable le 31 octobre 2019, en émettant des réserves.*"

L'ARS demande quelques aménagements comme la création : d'un caniveau étanche autour des bâtiments - des points de prélèvements de sédiments - une interprétation des résultats de contrôle par un cabinet indépendant - différentes mesures - etc...

L'ARS déclare : "*Aucune estimation des concentrations des substances émises dans les milieux d'intérêts du schéma conceptuel (air, sols, produits de consommation comme légume, poisson...) n'est présentée.*

Aucun scénario d'exposition n'est défini pour ensuite calculer les doses d'expositions ingérées ou inhalées. Aucune caractérisation quantitative du risque n'a été faite (excès de risque de cancer ou indice de risque). Ceux-ci sont estimés à faible impact par le bureau d'étude chargé du dossier.

L'Agence Régionale de Santé estime regrettable qu'une analyse quantitative des risques sanitaires engendrés par ces polluants, pour certains classés cancérigènes par le CIRC, n'ait pas été réalisée sur la base de ces estimations".

On note que si la nature et la quantité des rejets est connue ont été estimés, la quantité effective de ces derniers au contact des populations n'est pas donnée. Et l'impact réel du bâtiment annexe sur la santé des populations n'a pas été effectué.

L'ARS regrette la non prise en compte des retombées directes des polluants : sur les végétaux consommés, les légumes à feuille, les fruits - sur les poissons via la chaîne alimentaire. Elle envisage l'ingestion possible de poissons durant six mois de l'année (le poisson pouvant être congelé par les pêcheurs).

Et nous savons que des poissons, comme les truites, concentrent les polluants par ingestion de petits poissons qui, eux-mêmes, ont consommé des crustacés qui ont été eux-mêmes contaminés par des végétaux contaminés. A chaque niveau, la concentration serait de 10.

Il y a risque de cancer pour les riverains, et cela n'empêche pas l'ARS de donner un avis favorable :

" L'évaluation du risque sanitaire dans sa forme actuelle ne permet pas d'estimer finement le risque sanitaire découlant des rejets atmosphériques de l'activité. Plusieurs éléments identifiés plus-haut nécessitent d'être clarifiés et développés, afin de confirmer les estimations proposées dans le dossier.

Compte-tenu de l'étude fournie, j'émet un avis favorable sur le plan sanitaire à cette demande, sous réserve que les observations formulées et les demandes de suivis complémentaires de l'ARS soient prises en compte." A surveiller donc !

.....

23 - Conclusion

A l'évidence, le projet UNITECH ne tient pas la route : non seulement les normes ne sont pas respectées, mais les risques encourus sont démesurés pour l'environnement et pour les riverains.

Rappelons que, si tout le linge du nucléaire français doit être lavé à JOINVILLE-EN-CHAMPAGNE, les centrales disposent aujourd'hui de leur propre blanchisserie nucléaire. Mais l'heure est à la sous-traitance. Ainsi, depuis 2013, [Areva a confié les habits de la Hague à Unitech](#), qui les envoie dans son unité aux Pays-Bas. Puis, en 2015, EDF a signé un contrat avec Unitech.

L'exemple de la laverie nucléaire de la **Centrale de Saint-Alban** est révélateur. La [thèse de Pierre COMMENGE](#) est riche d'enseignements. Elle précise notamment que le très dangereux cobalt 60 est le radionucléide qu'on retrouve le plus au niveau du linge.

LISTE DES COMMUNES ANTI-UNITECH



- Ambières
- Amigny
- Auligny-le-Grand
- Auligny-le-Petit
- Azelières-Neuville
- Bettancourt-la-Ferrée
- Chamouilly
- Drosary
- Fagnières
- Fontaines-sur-Marne
- Frampas
- Giffaumont-Champaubert
- Lanoeville-au-Pont
- Louvencourt
- Magnesc
- Mary-sur-Marne
- Moselans
- Narcy
- Norrois
- Pogny
- Rachecourt-sur-Marne
- Roches-sur-Marne
- Saint-Chéron
- Saint-Gobrien
- Sainte-Marie-du-Lac-Nussament
- Valcourt
- Vecquenille
- Ville-en-Blassois
- Villers-la-Châleau
- Villers-en-Lieu
- Wassy



A ce jour, 31 municipalités ont voté CONTRE le projet UNITECH. (Suivre l'actualité du projet sur [cette page](#)).

Il n'y a aucune raison pour qu'on se fish des Champenois !

